Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le 25 JAN. 2024
ID : 085-200023778-20240112-DCP2024_025-DE

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE AGGLOMÉRATION

DECISION DU PRESIDENT N° 2024-025

CREATION D'UN CONTRAT A DUREE DETERMINEE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le Président du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du 30 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,
Considérant la nécessité de créer un besoin temporaire pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au sein de la Direction Sports et Equipements sportifs,

DECIDE :

Article 1 : De créer un emploi de Surveillant de baignade BNSSA pour un accroissement temporaire d'activité, à temps non complet (2,86/35ème), au sein de la Direction Sports et Equipements sportifs, Multiplexe aquatique, du 20 janvier au 28 mars 2024. L'agent sera recruté sur le grade d'opérateur des APS, 1er échelon.

Article 2 : Les crédits correspondant à la création des postes ci-dessus mentionnés sont inscrits aux BP 2023 (chapitre 012, article 64131).

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services sera chargé de l'exécution de la présente décision.

Givrand, le 12 janvier 2024

Le Président,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION Pays Saint Gilles Croix de Vie 85800 GIVRAND

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 25 JAN. 2024
- de l'affichage le :
- de la publication sur le site *www.payssaintgilles.fr* le : 25 JAN. 2024

François BLANCHET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cédex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 085-200023778-20240112-DCP2024_025-DE